

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2025
Délibération n°150

L'An deux mille vingt-cinq, le 18 décembre, à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le 12 décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame MOREAU Gaëlle, Maire

En présence de :

ALPHAND Thierry, BARONNAT Bernard, CHERFILS Jacqueline, FISCHER Maryline, GRANET Alice, HERMITTE Jean-Pierre, JEANNE Virginie, KIRKYACHARIAN Luc, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, PRAT Christelle, SEMIOND Philippe

Excusé ayant donné procuration : ADISSON Frank à KIRKYACHARIAN Luc, GIRAUD Mathieu à GRANET Alice, VIESSANT Celine à MOREAU Gaelle

Excusé sans procuration : MOSSO Veronique, VERNET Laurent Absents : COQUILLAT Catherine, MOUGIN Remi

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

**OBJET : ENGAGEMENT DU QUART DE L'INVESTISSEMENT M43 BUDGET ANNEXE
DES REMONTEES MECANQUES**

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits ouverts sont les suivants :

Chapitre	Montant Budgétisé 2025	Crédit ouvert = ¼ Montant Budget 2026
21 Immobilisations corporelles	548 691.63€	137 172.90€

Sont exclus du calcul : Les opérations d'ordre et les restes à réaliser

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal après avoir délibéré à décide :

D'autoriser jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026 Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

